Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 16 janvier 2017

Le seize janvier deux mil dix sept à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, Martine KUHN, Alain ODEAU, Anne SEENE, Pierre SEENE et François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote : Nathalie EBER (mandat à Roland KOENIG), Yann KRIEGER (mandat à Martine KUHN)
Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote : Nathalie SCHUTZ
Absent non excusé : Jean-Charles MULLER
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 3 octobre 2016**
3. **Création d'un comité technique et d'un CHSCT commun entre la com com de Hanau le Petite Pierre et certaines de ses communes membres**
4. **Acceptation de don**
5. **Subvention**
6. **Commission intercommunale des Impôts Directs**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
M. François TREVISAN est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

3. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN CHSCT COMMUN ENTRE LA COM COM DE HANAU LA PETITE PIERRE ET CERTAINES DE SES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses article 32 et 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs compétents pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,
Considérant la volonté de la commune de Uttwiller de se rattacher au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun,
Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2017 de la Commune de Uttwiller.= 0 électeur,

Le Conseil municipal de Uttwiller après en avoir délibéré, décide
* de CREER un Comité technique commun compétent pour les agents de la et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,
* de PRECISER que le Comité technique commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
* de CREER un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer
* de PRECISER que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun est placé auprès de Comité technique commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

4. DON

Le conseil municipal accepte le don 50 € de M. et Mme Alfred ELSASS qu'il remercie vivement et décide de verser cette somme à la coopérative scolaire de Uttwiller.

5. SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention exceptionnelle de 230.00 € à la l''école primaire de Uttwiller pour un projet d'expression corporelle et théâtrale, somme qui sera versée à la coopérative scolaire de Uttwiller.

6. COMPOSITION DE LA COMMISISON INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECT

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;
Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,
Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;
Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;
Le Conseil municipal de UTTWILLER, après en avoir délibéré, décide de proposer à la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre la liste de noms figurant en annexe de la présente délibération pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Suivent les signatures sur le registre
Pour extrait conforme
Uttwiller, le 24 janvier 2017
Le Maire,

Roland KOENIG